

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_031
CRÉANCES ÉTEINTES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TREIZE MARS, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25/02/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
32	11	5	43

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Bertrand PICARD, Madame Cindy SOUCANE

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN donne procuration à Madame Odile DAMOUR, Monsieur Mario MOREAU donne procuration à Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Augustin CAZAL donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bruno ROBERT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_031

CRÉANCES ÉTEINTES

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

La Commission de surendettement des particuliers de la Réunion a décidé, lors de sa séance du 28 novembre 2024, d'imposer à la Cirest un effacement total de ses créances envers Monsieur C.S., soit un montant total de 270.54 euros concernant des factures d'eau (Cf. document annexé au présent rapport).

Cette dépense sera mandatée sur l'exercice 2025 sur le budget annexe de l'eau potable de la Cirest au chapitre 65 compte 6542 « Créances éteintes ».

- **VU** l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au cadre juridique du recouvrement des produits locaux,

- **VU** l'article L332-5 du Code de la Consommation,

- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 43 « Pour »,

- **DE RECONNAÎTRE** ces recettes non recouvrées à ce jour en pertes sur créances irrécouvrables,
- **D'ADMETTRE** ces recettes en créances éteintes,
- **D'INSCRIRE** les crédits au chapitre 65 compte 6542 au budget 2025 du budget annexe de l'eau potable,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Bruno ROBERT

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY